

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mai 2001

Original: français

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan****Note verbale datée du 7 mai 2001, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente d'observation
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente d'observation de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan et a l'honneur de l'informer que la Suisse a donné suite aux décisions prises par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1333 (2000) du 19 décembre 2000 en modifiant l'ordonnance du 2 octobre 2000 instituant des mesures à l'encontre des Taliban (Afghanistan).

Par cette modification d'ordonnance, la Suisse met en oeuvre de façon autonome les mesures adoptées par le Conseil de sécurité.
